# Des journalistes lancent une pétition pour contraindre les géants du Net à financer la presse (MàJ : une directive est adoptée par le Parlement Européen et doit maintenant être négociée avec les États membres)

12/09/2018 à 14h10

# 12/09

(…) **L'article 11 de la directive, consacré au « droit voisin » des éditeurs de presse et l'un des points les plus contestés, n'a, lui, quasiment pas été modifié par les parlementaires. Il prévoit la création d'une forme spécifique de droit d'auteur, qui donnera le droit aux médias de réclamer le paiement de royalties lorsque des plateformes numériques diffusent ou agrègent des extraits d'articles accompagnés d'un lien.**

Les adversaires de cet article soulignaient notamment que cette mesure, qui vise spécifiquement des services comme Google Actualité, avait déjà fait l'objet de tests très proches en Espagne et en Allemagne, **sans résultats – en Espagne, Google s'est contenté de fermer son service actualité, et n'a jamais versé d'argent aux éditeurs.** Les députés ont cependant prévu **une exception – floue – à ce**

**nouveau droit voisin, lorsque les hyperliens sont accompagnés de *« mots individuels »*.**

(…)

La directive avait fait l'objet, ces derniers mois, d'une intense campagne de lobbying, de la part des industries culturelles et de presse (majoritairement pour le texte) comme des grandes entreprises du Web et des défenseurs des libertés numériques (en grande partie défavorables à la directive).

(…). Dans les heures qui ont précédé le vote, les deux camps ont jeté leurs dernières forces dans la bataille. Le matin même, le président français Emmanuel Macron a enjoint l'Europe à être *« à la hauteur de sa culture »*. *« Aujourd'hui se joue un combat fondamental pour le droit d'auteur : protéger la création et l'information, c'est assurer notre liberté et défendre notre modèle »* avait tweeté le président français. Le collectif « Europe for Creators », favorable à la directive, est allé jusqu'à organiser un concert devant le Parlement européen, où ils ont joué l'hymne européen. Wyclef Jean – ex-Fugees – s'est, de son côté, rendu tout spécialement à Strasbourg pour faire valoir son opposition, au texte.

**Désormais, le Parlement européen devra négocier avec le Conseil (les États membres) et la Commission pour aboutir à une version finale. Des deux articles les plus polémiques, l'article 11 ne devrait pas poser de difficulté. En revanche, les États membres et le Parlement pourraient se trouver en désaccord sur l'éventuel filtrage imposé par l'article 13 sur les plateformes numériques.**

**Le Monde**

# 09/09

**Une vingtaine de patrons d'agences de presse, dont celui de l'Agence-France-Presse (AFP), ont cosigné ce 4 septembre une tribune en faveur de l'instauration de "droits voisins" qui contraindraient les géants du Net, comme Google et Facebook, à contribuer au financement de la presse. Les députés européens doivent se prononcer sur cette directive controversée le 12 septembre prochain.**
Début juillet, le Parlement européen avait déjà rejeté cette directive du droit d'auteur initiée en 2016, ardemment défendue par les créateurs, les artistes et les éditeurs de presse, qui prévoyait la création d'un tel droit, notamment dans son article 11. Il devait permettre aux médias qui s'estiment pillés de leurs contenus par les agrégateurs d'informations, comme Google News, de **se faire rémunérer pour une réutilisation en ligne, même partielle, de leur production**.
L'article 13 devait quant à lui reconnaître la responsabilité des géants du Web en matière de rémunération des créateurs. Les plateformes telles que Youtube, Vimeo ou les réseaux sociaux comme Facebook, auraient ainsi l'obligation de négocier des accords de licence avec les artistes.

Mais sur les 627 eurodéputés présents dans l'hémicycle, 318 s'étaient prononcés contre le texte, 278 pour et 31 se sont abstenus. Le texte doit donc à nouveau être soumis à un autre vote lors de la session plénière du 12 septembre.

(…)

Pour peser sur le vote des Européens, les géants comme Google et Facebook – les fameux Gafa -, se seraient lancés dans une campagne de lobbying sans précédent, à coups de spamming des députés européens, de bots sur les réseaux sociaux et d'alliances avec les libertaires du web. **Pour faire court**, ils estiment que cette disposition porterait **atteindre à la liberté d'expression** et nuirait au principe de gratuité du Net pour le consommateur.

**La Tribune**